

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Session Hiver 2021

POL5710-30  
THÉORIES DES POLITIQUES PUBLIQUES  
MERCREDI : 9 H 30 à 12 H 30 – COURS EN LIGNE

Enseignante : Sylvie Goupil  
Local : A 3765  
Courriel : [goupil.sylvie@uqam.ca](mailto:goupil.sylvie@uqam.ca)  
Disponibilité : Sur rendez-vous

---

### DESCRIPTIF

Évolution historique et épistémologique de l'étude des politiques publiques : les différents courants et leur rapport à l'État, des « sciences du politique » aux approches critiques. Les approches classiques des politiques publiques, en particulier le modèle séquentiel et ses limites. Théories actuelles du processus de politiques publiques, en particulier le rôle des intérêts, des institutions, des idées et des acteurs. Le changement des politiques publiques.

### OBJECTIFS DU COURS

Le cours a pour objectif de mieux connaître les différentes théories et modèles qui s'appliquent à l'analyse des politiques publiques en les situant sur le plan épistémologique ainsi que sur celui de la socio-histoire.

### STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION DU COURS

Le cours est subdivisé en quatre blocs auxquels s'ajoute une introduction. **L'introduction** (cours du 27 janvier) vise à poser les concepts et distinctions socio-historiques et épistémologiques qui seront utiles pour mieux situer les théories et modèles présentés. **Le bloc 1**, (cours des 3 et 10 février) porte sur deux approches dites classiques s'inscrivant dans une perspective rationaliste et instrumentale. **Le bloc 2** (cours des 17 et 24 février) s'intéresse aux processus des politiques publiques. **Le bloc 3** (cours des 17, 24 et 31 mars et du 7 avril) présente les courants plus critiques, qui relèvent de la sociologie politique de l'action publique et s'intéressent aux idées, institutions et acteurs. **Le bloc 4** (14 et 21 avril) aborde différentes perspectives concernant le changement de l'action publique. La stratégie pédagogique est adaptée à la forme du cours à distance dans le contexte de la pandémie. La matière sera disponible dans la plate-forme MOODLE sous forme d'activités électroniques, accompagnées d'une présentation vidéo de la part de l'enseignante. Pour chaque cours, un texte d'accompagnement de la matière, en lecture obligatoire, sera aussi déposé dans MOODLE. Les étudiantes et étudiants auront à choisir les textes pour lesquels elles-ils vont

déposer une synthèse, réflexive et argumentée. Pour chaque présentation, les personnes qui auront effectué l'exercice lanceront les discussions dans un forum, le Forum de discussions dans MOODLE. Les personnes qui n'auront pas préparé de travail écrit cette semaine-là devront aussi participer activement au Forum. L'enseignante ne participera pas au Forum (à moins de dériver des discussions, qui, selon les attentes doivent se tenir sous un mode délibératif et empreint de courtoisie) mais elle les suivra attentivement et les évaluera.

Si requis, un encadrement plus personnalisé pourra être effectué à distance selon le médium déterminé par l'enseignante. Une prise de rendez-vous préalable est requise.

---

### CALENDRIER

Semaine	➤ Sujets abordés
<b>20 janvier</b>	➤ Présentation du cours
<b>27 janvier</b>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Théories et modèles</li> <li>➤ Repères socio-historiques</li> <li>➤ Modalités de présentation des théories et modèles</li> </ul> <p><b>Lecture obligatoire :</b>            Renaud Payre, Gilles Pollet, 2013, « Des <i>policy sciences</i> à la <i>policy analysis</i> comme science sociale », dans <i>Socio-histoire de l'action publique</i>, Paris, La Découverte, p. 13-27.</p>
<b>3 février</b>	<p><b>BLOC 1 - Approches classiques et rationalité instrumentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La théorie des choix publics et le néo-institutionnalisme des choix rationnels</li> </ul> <p><b>Lecture obligatoire :</b>            Richard Balme, Sylvain Brouard, 2005, « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique, <i>Revue française de science politique</i>, 1, Vol. 55, p. 33-50.</p>

<p><b>10 février</b></p>	<p><b>BLOC 1 - Approches classiques et rationalité instrumentale</b></p> <p>➤ L'approche séquentielle</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b> Peter Knoepfel, Corrine LARRUE, Frédéric VARONE, 2006, « Les politiques publiques » dans <i>Analyse et pilotage des politiques publiques</i>, Zürich, Verlag Rüegger, p. 25-44.</p>
<p><b>17 février</b></p>	<p><b>BLOC 2 : Les processus de politiques publiques</b></p> <p>➤ Les coalitions plaidantes</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b> Paul A. Sabatier et Christopher Weible, 2007, « The Advocacy Coalition Framework : Innovations and Clarifications » dans <i>Theories of the Policy Process</i>, sous la direction de Paul Sabatier, Boulder, Westview Press, p. 189-222.</p>
<p><b>24 février</b></p>	<p><b>BLOC 2 : Les processus de politiques publiques</b></p> <p>➤ Courants et fenêtre de politique</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b> John Kingdon, 1995, « The Policy Window, and Joining the Streams » dans <i>Agendas, Alternatives, and Public Policies</i>, 2<sup>e</sup> édition, New York, Addison-Wesley Educational Publishers Inc., p. 165-195.</p>
<p><b>3 mars</b></p>	<p>➤ <b>Semaine de lecture</b></p>
<p><b>10 mars</b></p>	<p>➤ <b>Examen de mi-session</b></p>
<p><b>17 mars</b></p>	<p><b>BLOC 3 : Des « <i>policy analysis</i> » à l'action publique et aux approches critiques : idées, institutions, acteurs</b></p> <p>➤ Analyse cognitive, référentiel et médiateurs</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b> Ève Fouilleux, 2015, « Au-delà des États en action...La fabrique des politiques publiques globales » dans <i>Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques</i>, sous la direction Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 287-318.</p>

<p><b>24 mars</b></p>	<p><b>BLOC 3 : Des « <i>policy analysis</i> » à l'action publique et aux approches critiques : idées, institutions, acteurs</b></p> <p>➤ Instruments et institutionnalisme sociologique</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b>  Pierre-Yves Beaudot, 2014, « Le temps des instruments. Pour une socio-histoire des instruments d'action publique » dans <i>L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets</i>, sous la direction de Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 193-236.</p>
<p><b>31 mars</b></p>	<p><b>BLOC 3 : Des « <i>policy analysis</i> » à l'action publique et aux approches critiques : idées, institutions, acteurs</b></p> <p>➤ Les réseaux d'acteurs : pluralisme, néocorporatisme, élites</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b>  William Genieys, 2008, « L'affirmation d'une élite qui gouverne les politiques », dans <i>L'élite des politiques de l'État</i>, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 229-247.</p>
<p><b>7 avril</b></p>	<p><b>BLOC 3 : Des « <i>policy analysis</i> » à l'action publique et aux approches critiques : idées, institutions, acteurs</b></p> <p>➤ Genre et action publique</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b>  Sophie Jacquot, 2008, « Genrer les politiques publiques? Le <i>gender mainstreaming</i> : lecture d'une norme d'action publique », dans <i>Les politiques du genre</i>, sous la direction de, Isabelle Engeli, Thanh-Huyen Ballmer-Cao et Pierre Muller, Paris, l'Harmattan, p. 65-82.</p>
<p><b>14 avril</b></p>	<p><b>BLOC 4 : Le changement de l'action publique</b></p> <p>➤ Différents paramètres du changement  ➤ Néo-institutionnalisme et changement</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b>  Sabine Saurugger, 2014, « Why and How Instruments of participation change in the European Union? », dans <i>L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets</i>, sous la direction de Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick, Le Galès, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 317-341.</p>

21 avril	<p><b>BLOC 4 : Le changement de l'action publique</b></p> <p>➤ Paradigmes et cycles de l'action publique</p> <p><b>Lecture obligatoire :</b>  Pierre Muller, 2015, « Une théorie des cycles d'action publique pour penser le changement systémique » dans <i>Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques</i>, sous la direction de Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques p. 405-435.</p>
28 avril	➤ <b>Examen de fin de session</b>

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### 1) CONTRÔLE DE L'APPRENTISSAGE EN CONTINU ET DE LA PARTICIPATION ACTIVE

#### **PARTICIPATION ACTIVE ET CONTINUE AU FORUM DE DISCUSSION (25 POINTS)**

À chacun des cours pour lesquels de la matière aura été présentée et une lecture obligatoire effectuée, les étudiantes et étudiants devront présenter leurs observations quant à la matière et le texte lu. Dans tous les cas, cette prise de parole doit constituer un jugement argumenté ou encore un questionnement théorique ou épistémologique quant au modèle d'analyse présenté. Les étudiants pourront échanger à propos de leurs positions dans le forum.

Les étudiantes et étudiants qui auront choisi le texte à l'étude auront comme tâche de débiter le forum en faisant part de leur propre analyse et surtout, en contribuant, par des questions à leurs collègues, à lancer la discussion.

Les textes de chacun des blocs seront déposés dans MOODLE au début de la session. **Vous devrez communiquer vos choix de blocs de textes durant la première semaine.**

### 2) SYNTHÈSES RÉFLEXIVES ET ARGUMENTÉES D'UN TEXTE (30 POINTS)

Au début de la session, chaque étudiante et étudiant devra choisir deux textes faisant partie des blocs de textes accompagnant chaque cours et préparer une synthèse réflexive portant sur chacun d'eux (**maximum 1 000 mots par synthèse**). Lors de la semaine correspondante au texte, les personnes qui auront plus spécifiquement travaillé sur un texte devront contribuer à lancer les discussions dans le Forum MOODLE, en présentant quelques questions à soumettre à la discussion. Par exemple, les personnes qui auront

choisi le texte de la matière présentée durant la semaine commençant le 3 février devront lancer les conversations le 3 février. Les étudiants devront indiquer leur choix de textes au plus tard le 26 janvier 2021. Aucun texte ne devra être laissé pour compte. La synthèse réflexive est un texte contenant les sections suivantes :

- 1- La référence complète de l'ouvrage
- 2- La problématique et la thèse de l'auteur
- 3- Les principaux arguments et concepts.
- 4- S'y ajoute votre réflexion sur le texte, (ex. ses forces, ses faiblesses, son apport au débat thorique) et les questions posées pour lancer la discussion dans MOODLE.

**La synthèse réflexive est présenté en format Times News Roman, caractère 12, à un interligne et demi, selon les normes prévues à l'UQAM, notamment une page de couverture. De plus, veuillez définir la langue de vérification en Français Canada. La synthèse devra être déposée au plus tard le mardi suivant l'ouverture du cours dans MOODLE. Par exemple, le 2 février pour le cours ouvert le 27 janvier. Les fiches remises après la date butoir ne seront pas corrigées.**

**Pondération : Deux synthèses de 15 points chacune = 30 points.**

### 3) EXAMENS INDIVIDUELS :

Compte tenu de la particularité d'un cours en ligne, la méthode d'évaluation par l'examen fera partie des modalités d'évaluation. Les deux examens seront composés de questions à développement, permettant à la fois de valider votre assiduité dans l'apprentissage de la matière vue dans les acétates électroniques et les présentation vidéo et d'évaluer votre capacité d'intégration réflexive des différentes théories et modèles que vous vous êtes appropriés dans les lectures obligatoires et les échanges en forum MOODLE.

**MI-SESSION (25 POINTS)**

**FIN DE SESSION (20 POINTS)**

### Qualité du français et de la présentation :

Elle fait l'objet d'évaluation en ce qui concerne les synthèses hebdomadaires et les commentaires écrits dans le forum d'échange MOODLE.

Vous pouvez avoir accès à différents onglets concernant les modalités de présentation en visitant le site Internet du Centre Paulo Freire du département de science politique de l'UQAM à l'adresse suivante :

[Centre Paulo Freire | Département de science politique | UQAM](#)

### Plagiat :

Lorsque vous reprenez intégralement les propos d'un ouvrage, vous devez les présenter en mode citation et en indiquer correctement la provenance, selon les modalités méthodologiques en vigueur au département de science politique (voir le *Guide de méthodologie en science politique*

à l'usage des étudiants du premier cycle du Centre Paulo-Freire). Lorsque ces précautions ne sont pas prises, votre travail peut être considéré comme étant un plagiat, ce qui est passible de sanctions. Lorsque vous vous inspirez fortement d'un ouvrage sans que cela soit intégralement écrit comme tel, ce qui est désigné comme étant une paraphrase, vous n'avez pas besoin de citer selon la formule méthodologique mais vous devez tout de même inscrire la référence, sinon, un plagiat pourrait être soupçonné.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Monographies

- BOUSSAGUET, Laurie, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET, (sous la direction de), 2015, *Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques?* Paris, Les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 435 p.
- COMMAILLE, Jacques et Bruno JOBERT (sous la direction de), 1998, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 381 p.
- DUNLEAVY, Patrick, 1991, *Democracy, Bureaucracy and Public Choice, Economic Explanations in Political Science*, New York, London, Harvester Wheatsheaf, 286 p.
- ENGELI, Isabelle, Thanh-Huyen BALLMER-CAO et Pierre MULLER (sous la direction de), 2008, *Les politiques du genre*, Paris, L'Harmattan, 318 p.
- GAUDIN, Jean-Pierre, 2004, *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 242 p.
- GENIEYS, William, 2008, *L'élite des politiques de l'État*, Les Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 274 p.
- HALPERN, Charlotte, Pierre LASCOUMES, Patrick, LE GALÈS, 2014, *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Paris, Les Presses de de la fondation nationale des sciences politiques, p. 15-59.
- HASSENTEUFEL, Patrick, 2011, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 318 p.
- HOWLETT, MICHAEL, M. RAMESH, Anthony PERL, 2009, *Studying Public Policy. Policy Cycles & Policy Subsystems*, Oxford, Oxford University Press, 298 p.
- JOBERT, Bruno et Pierre MULLER, 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 242 p.
- KINGDOM, John W., 2014, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Harlow, Pearsons education, 235 p.
- KNOEPFEL, Peter, Corrine LARRUE, Frédéric VARONE, 2006, *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Zürich, Verlag Rüegger, 387 p.
- KÜBLER, Daniel, Jacques DE MAILLARD, 2015, *Analyse des politiques publiques*, Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble, 259 p.

- LABORIER, Pascale, Frédéric AUDREN, Paoli NAPOLI, Jakob VOGEL, 2011, *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, 594 p.
- LASCOUMES, Pierre, Patrick LE GALÈS *et al.*, 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 370 p.
- LACOUMES, Pierre, Patrick LE GALÈS, 2018, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 126 p.
- LE GALÈS, Patrick et Mark THATCHER (sous la direction de), 1995, *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*, Paris, Éditions L'Harmattan, 272 p.
- LEMIEUX, Vincent, 2009, *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 206 p.
- MARCHAND, Christophe, 1999, *Économie des interventions de l'État. Théorie des choix publics* Paris, Presses universitaires de France, 126 p.
- MASSARDIER, Gilles, 2003, *Politiques et action publiques*, Paris, Armand Colin, 302 p.
- MCFARLAND, Andrew S., 2004, *Neo-Pluralism. The Evolution of Political Process Theory*, Lawrence, University Press of Kansas, 201 p.
- MENY, Yves, Jean-Claude THOENIG, 1989, *Politiques publiques*. Paris, Presses Universitaires de France, 391 p.
- MUELLER, Dennis C. *et al*, 2010, *Choix Publics. Analyse économique des décisions publiques*, Bruxelles, Groupe De Boeck, 884 p.
- MULLER, Pierre, 2015, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 126 p.
- MULLER, Pierre, Réjane SENAC-SLAWINSKI, *et al*, 2009, *Genre et action publique, la frontière publique-privé en questions*, Paris, L'Harmattan, 245 p.
- MULLER, Pierre, Yves SUREL, 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 156 P.
- PALIER, Bruno, Yves SUREL *et al.* 2010, *Quand les politiques changent. Temporalité et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 420 p.
- PAPADOPOULOS, Yannis, 1995, *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 156 p.
- PAYRE, Renaud, Gilles POLLET, 2013. *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 125 p.
- SABATIER, Paul A. (sous la direction de), 1999. *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 289 p.

**Articles de périodiques, chapitres de monographies**



- BALME, Richard, Sylvain BROUARD, 2005, « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique », *Revue française de science politique*, 1, Vol. 55, p. 33-50.
- BELOT, Céline, Laurie BOUSSAGUET, Charlotte HALPERN, 2016, « La fabrique d'une opinion publique européenne. Sélection, usages et effets des instruments », *Politique européenne*, 4, N° 54, p. 84-125.
- BLERARD Philippe-Alain, 1991, « Théorie du marché politique et rationalité des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 41<sup>e</sup> année, n°2, pp. 235-263.
- BOUSSAGUET, Laurie, Sophie JACQUOT, 2009, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, 2, Vol. 59, p. 173-181.
- BOUSSAGUET, Laurie, 2016, « Participatory mechanisms as symbolic policy instruments? », *Comparative European Politics*, Vol 14, 1, p. 107-124.
- FENGER, Menno, et Pieter-Jan KLOK, 2001, « Interdependency, beliefs, and coalition behavior : A contribution to the advocacy coalition framework », *Policy Sciences*, 43, 2, p. 157-170.
- HALPERN, Charlotte, Patrick LE GALÈS, 2011, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres. Analyse comparée et longitudinale des politiques environnementales et urbaines de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, 1, Vol. 61, p. 51-78.
- HOWLETT, Michael, M. RAMESH, 2003, « Policy Regimes and Policy Dynamics » dans *Studying Public Policy. Policy Cycles and Policy Subsystems*, Don Mills, Oxford University Press, p. 228-244.
- KINGDOM, John, 1995, « The Policy Window, and Joining the Streams », dans *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Addison-Wesley Educational Publishers Inc., p. 165-195.
- MULLER, Pierre, 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), p. 189-208.
- MULLER, Pierre, 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs » *Revue française de science politique*, 1. Vol. 55, p. 155-187.
- MUSSELIN, Christine, 2005, « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet? », *Revue française de science politique*, 1 Vol. 55, p. 51-71.
- PALIER, Bruno, Yves SUREL, 2005, « Les « trois i » et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, 1 Vol. 55, p. 7-32.
- PAYRE, Renaud, Gilles POLLET, 2005, « Analyse des politiques publiques et sciences historique(s) », *Revue française de science politique*, 1, Vol. 55, p. 133-154.
- RICHARD FRÈVE, Émilie, 2010, « Le rôle des idées dans la formulation des politiques publiques », dans *L'analyse des politiques publiques*, sous la direction Stéphane Paquin, Luc Bernier, Guy Lachapelle, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 125-161.

SABATIER, Paul, Christophe WEIBLE, 2007, « The Advocacy Coalition Framework : Innovations and Clarifications ». *Theories of the Policy process*, sous la direction de Paul Sabatier, Boulder, Westview Press, p. 189-222.

WILSON, Carter A., 2000, « Policy Regimes and Policy Change », *Journal of Public Policy*, 20 (3), p. 247-274.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[www.trepepourelles.org](http://www.trepepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

# 18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

**INFO**  
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.